



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

porcs

Question écrite n° 21945

Texte de la question

Les éleveurs de « cochettes de reproduction », installés en zone de montagne, percevaient, jusqu'à présent, une aide de 40 francs par animal. Cette dernière vient de leur être supprimée alors que les éleveurs de porcs charcutiers continuent d'en bénéficier. Compte tenu des contraintes qu'ils subissent, que ce soit au niveau de l'organisation de leur travail ou au niveau sanitaire et de l'importante crise porcine qui sévit actuellement sur notre territoire, cette mesure apparaît comme une injustice. M. Alain Marleix demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui préciser quelles sont ses intentions en matière d'aides spécifiques pour cette catégorie d'éleveurs et s'il envisage de leur redonner cette subvention qui apparaît comme une revendication légitime.

Texte de la réponse

Face à l'évolution du marché du porc, la France a insisté auprès de l'Union européenne sur la nécessité de mettre en oeuvre les mesures communautaires de gestion du marché. Depuis le 13 mai, date à laquelle les restitutions ont été rétablies au bénéfice de la viande de porc, les demandes insistantes de la France ont été entendues. Il s'est agi, le 3 août, d'une augmentation de ces aides et de leur élargissement à de nouvelles catégories de produits porcins, le 28 septembre, du déclenchement d'une mesure de stockage privé portant sur 70 000 tonnes, le 14 octobre, d'une nouvelle augmentation des restitutions à l'exportation et, le 17 novembre, de l'instauration de restitutions à haut niveau pour les exportations à destination de Russie. Celles-ci s'élèvent désormais à 40 écus/100 kilogrammes pour les carcasses et les principales découpes et à 70 écus/100 kilogrammes pour les carcasses et les principales découpes à destination de la Russie. Une opération spéciale d'aide alimentaire de l'Union européenne vers la Russie vient, en outre, d'être décidée. Elle portera sur 100 000 tonnes de viandes porcines. Parallèlement, la France a proposé des mesures communautaires visant à maîtriser la production. Leur examen, même s'il rencontre de fortes oppositions, doit continuer à faire partie de l'actualité communautaire. Sur le plan national, un ensemble de mesures destinées aux producteurs les plus fragiles, notamment ceux qui viennent de s'installer, a été arrêté. Il s'agit d'éviter la fermeture de ces élevages ou leur reprise par des ateliers de plus grande taille. Ces dispositifs sont opérationnels. En outre, une enveloppe supplémentaire de 150 millions de francs a d'ores et déjà été mobilisée afin de répondre à l'aggravation de la crise que traverse le secteur porcin. Les modalités d'utilisation de cette enveloppe supplémentaire renforcent le soutien apporté par les pouvoirs publics aux structures familiales de production les plus fragilisées. Outre ce renforcement, un effort tout particulier est réalisé pour soutenir l'élevage dans les zones à faible densité porcine. Le poids prépondérant attribué au nombre d'élevages présents, plutôt qu'à l'importance de la production, concrétise cet effort lors de la répartition des aides.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21945

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1998, page 6332

Réponse publiée le : 18 janvier 1999, page 321